

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE  
MRC DE LA MATANIE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mardi, 07 décembre 2021 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'édifice municipal de Sainte-Paule situé au 102, rue Banville.

**Sont présents les membres du conseil :**

Le maire, monsieur Raymond Carrier,  
Le conseiller, monsieur Roger Tremblay, siège #1  
La conseillère, madame Mylaine Bégin, siège #2  
La conseillère, madame Marie-Claude Bergeron, siège #3  
Le conseiller, monsieur Guillaume Villeneuve, siège #5  
Poste vacant, siège #4  
Le conseiller, monsieur Jean-François Bouillon, siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, monsieur Raymond Carrier. Madame Jacinthe Murray, assiste en tant que secrétaire.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30.

**2021-12.188**      **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

✓ **D'**adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 07 décembre 2021, comme préparé et en gardant le varia ouvert.

**2021-12.189**      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 OCTOBRE 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 26 octobre dernier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie-Claude Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

✓ **D'**approuver le procès-verbal du 26 octobre 2021 tel que remis par la secrétaire-trésorière; les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

**2021-12.190**      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 02 NOVEMBRE 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 02 novembre dernier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-François Bouillon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

✓ **D'**approuver le procès-verbal du 02 novembre 2021 tel que remis par la secrétaire-trésorière, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

**2021-12.191**      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 NOVEMBRE 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 29 novembre dernier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

✓ **D'**approuver le procès-verbal du 29 novembre 2021 tel que remis par la secrétaire-trésorière, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

**2021-12.192**      **APPROBATION DES COMPTES AU 07 DÉCEMBRE 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes en date du 07 décembre 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie-Claude Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants:

✓ Liste des comptes à payer (Incluant les chèques #4520 à #4546)	39,987.51\$
✓ Liste des prélèvements bancaires	10,464.91\$
✓ Transactions bancaires	1,173.81\$
✓ Liste des salaires nets payés (04 nov. 18 novembre 2021)	13,910.84\$
<hr/>	
Total des comptes au 07 décembre 2021	65,537.07\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Mélissa Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Paule, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

\_\_\_\_\_  
Mélissa Levasseur

#### **2021-12.193 PRISE D'ACTE ET DÉPÔT DE DEUX RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ – ADOPTION DU BUDGET ET ADOPTION DU PTI – CMQ**

Il est proposé par monsieur Jean-François Bouillon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

✓ **DE** prendre acte du dépôt du rapport d'audit de conformité de l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisation 2020 fait par la commission municipale du Québec.

#### **2021-12.194 ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE SAUVEGARDE DE DONNÉES INFORMATIQUES**

**CONSIDÉRANT** les déficiences constatées par notre vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton dans la gouvernance des technologies de l'information par la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**y a lieu de corriger cette situation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Guillaume Villeneuve, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

✓ **D'**adopter la politique de sauvegarde de données informatiques suivante:

« Du lundi au vendredi, à toutes les 24 heures, une sauvegarde des données informatiques du serveur sera effectuée automatiquement via un disque dur externe, et surveillée par la firme PG Solutions. Un rapport de sauvegarde sera produit à chaque exécution. À toutes les semaines, une rotation des disques externes sera faite et le deuxième sera mis en sécurité à chaque changement. La directrice générale et secrétaire- trésorière est responsable de l'application de la présente politique ».

#### **2021-12.195 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT PG SOLUTIONS**

Il est proposé par monsieur Roger Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

✓ **D'**autoriser le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications pour le logiciel Accès Cité Finances pour l'année 2022, pour un total de 6,008.60\$ taxes incluses.

✓ **D'**autoriser la modernisation du logiciel Accès Cité Finances aux coûts de 1,058.92\$ taxes incluses.

✓ **D'**autoriser le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications pour le logiciel Accès Cité Territoire pour l'année 2022, pour un total de 2,616.83\$ taxes incluses.

✓ **D'**autoriser le renouvellement de la surveillance des copies de sécurité pour l'année 2022, pour un total de 566.83\$ taxes incluses.

**2021-12.196**                    **RENOUVELLEMENT FQM 2022**

Il est proposé par madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

✓ **D'**autoriser le renouvellement d'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2022, pour un total de 1,165.57\$ taxes incluses.

**2021-12.197**                    **RENOUVELLEMENT UMQ 2022**

Il est proposé par monsieur Guillaume Villeneuve, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

✓ **D'**autoriser le renouvellement d'adhésion à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2022, pour un total de 87.38\$ taxes incluses.

**2021-12.198**                    **RENOUVELLEMENT CENTRE DE MISE EN VALEUR DES OPÉRATIONS DIGNITÉ 2021-2022**

Il est proposé par monsieur Jean-François Bouillon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

✓ **D'**autoriser le renouvellement d'adhésion du Centre de mise en valeur des Opérations Dignité pour l'année 2021-2022, pour un montant de 60.00\$.

**AVIS DE MOTION**            **RÈGLEMENT NUMÉRO 400-21 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 349-15 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Monsieur Roger Tremblay donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil municipal, le Règlement numéro 400-21 relatif au traitement des élus municipaux du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Paule, abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 349-15 relatif au traitement des élus municipaux.

Le projet de règlement a pour objet de fixer la rémunération du Maire et des autres membres du Conseil et d'accorder une allocation de dépenses à ses élus.

**2021-12.199**                    **PRISE D'ACTE – DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 400-21 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 349-15 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Monsieur Roger Tremblay dépose et présente le projet de Règlement numéro 400-21 relatif au traitement des élus municipaux du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Paule, abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 349-15 relatif au traitement des élus municipaux.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Guillaume Villeneuve, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

✓ **DE** prendre acte du dépôt et de la présentation du projet de Règlement numéro 400-21 relatif au traitement des élus municipaux du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Paule, abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 349-15 relatif au traitement des élus municipaux.

**2021-12.200**                    **INDEXATION SALARIALE 2022 POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Il est proposé par monsieur Roger Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

✓ **D'**indexer le taux horaire de monsieur Michaël Tremblay, manœuvre de voirie d'été de 1.5%, pour l'année 2022.

✓ **D'**indexer le taux horaire et hebdomadaire de monsieur Michaël Tremblay, opérateur de machinerie d'hiver de 1.5%, pour l'année 2022 conformément à la résolution portant le numéro 2019-10.268.

✓ **D'**indexer le salaire annuel de madame Mélissa Levasseur, directrice générale et secrétaire-trésorière de 1.5% à son salaire établi pour l'année

2021, additionné de 500.00\$, conformément à la résolution portant le numéro 2017-10.18.

**2021-12.201 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES – LIQUIDATION DES JOURNÉES DE MALADIE ET CONGÉS MOBILES**

**CONSIDÉRANT QUE** durant le congé des fêtes du 22 décembre 2021 au 5 janvier 2022, il a 5 jours de congés fériés et que les autres journées seront comblées par les heures en congés de maladies, congés mobiles et de vacances de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**CONSIDÉRANT QUE** les journées de congés mobiles non utilisées sont monnayables au 31 décembre, art. 4.6 du contrat de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** les journées de congés de maladies non utilisées sont monnayables à 50% de leur valeur au 31 décembre, art. 4.12 du contrat de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a une banque de 157 heures de vacances non utilisées en date du 31 décembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les journées de congés de maladies, de congés mobiles restants et de vacances peuvent être utilisées comme suit, d'ici le 31 décembre 2021 et jusqu'au 5 janvier 2022 :

- Mercredi 22 décembre : 7.5 heures (Mobiles)
- Jeudi 23 décembre : 7.5 heures (Mobiles)
- Vendredi 24 décembre : 3 heures (Férié)
- Lundi 27 décembre : 7.5 heures (Férié)
- Mardi 28 décembre : 7.5 heures (Férié)
- Mercredi 29 décembre : 7.5 heures (Maladie)
- Jeudi 30 décembre : 7.5 heures (Maladie)
- Vendredi 31 décembre : 3 heures (Férié)
- Lundi 3 janvier : 7.5 heures (Férié du 2 janvier 2022 repris)
- Mardi 4 janvier : 7.5 heures (Vacances)
- Mercredi 5 janvier: 7.5heures (Vacances)

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie-Claude Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

✓ **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

✓ **D'**autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à fermer le bureau municipal du 22 décembre 2021 au 5 janvier 2022 inclusivement, pour la période des fêtes.

✓ **D'**accepter la distribution des heures restantes en congés de maladies, congés mobiles et en congés fériés, tel que déposé par la directrice générale et secrétaire- trésorière, ainsi que le solde restant de 142 heures de vacances non utilisées.

**2021-12.202 CALENDRIER 2022 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** selon les dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

✓ **QUE** le calendrier ci-après soit adopté, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, qui se tiendront les mardis et qui débiteront à 19 h :

- 18 janvier 2022
- 1er février 2022
- 8 mars 2022
- 5 avril 2022
- 3 mai 2022
- 7 juin 2022
- 5 juillet 2022

- 2 août 2022
- 6 septembre 2022
- 4 octobre 2022
- 1er novembre 2022
- 6 décembre 2022

✓ **QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière - trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**2021-12.203**      **AUTORISATION - DÉPÔT BANCAIRE – FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR L'ANNÉE 2022.**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 203 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière doit déposer tous les deniers payables à la municipalité dans une banque, coopérative de services financiers ou société de fiducie;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'éloignement de l'institution bancaire et selon la pratique établie, un minimum d'un dépôt bancaire par semaine est nécessaire pour respecter l'esprit de la Loi et les engagements vis-à-vis l'assureur;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale, pour simplifier la gestion des coûts de déplacement pour les dépôts bancaires, propose une compensation de 1684.80\$ payable en 26 versements égaux de 64.80\$, éliminant ainsi la présentation et le traitement d'environ 50 demandes de remboursement pour frais de déplacement pour les dépôts bancaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-François Bouillon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

✓ **D'**autoriser la Municipalité à verser à la directrice générale/secrétair-trésorière, une compensation non imposable de 1684.80\$, pour l'année 2022, en remboursement des dépenses hebdomadaires de déplacement, pour effectuer les dépôts bancaires hebdomadaires à la Caisse Desjardins de La Matanie.

**2021-12.204**      **MANDAT AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE ET DE L'INFRASTRUCTURE DE LA FQM – POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LE PONCEAU PROBLÉMATIQUE SUR LE CHEMIN BANVILLE, PRÈS DE L'INTERSECTION DU CHEMIN DU LAC-DU-PORTAGE OUEST – DOSSIER PORTANT LE NUMÉRO 53-2-08040-21-01**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé au courant de l'été l'inspection du ponceau sur le chemin Banville, près de l'intersection du chemin du Lac-du-Portage Ouest et que la recommandation est le remplacement à court terme, puisque la structure du ponceau a présenté beaucoup de problématiques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Guillaume Villeneuve, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

✓ **DE** donner mandat au service de l'ingénierie et de l'infrastructure de la FQM – monsieur Marc Lussier pour la préparation des plans et devis pour le ponceau problématique sur le chemin Banville, près de l'intersection du chemin du Lac-du-Portage Ouest – dossier portant le numéro 53-2-08040-21-01.

Un estimé sera déposé sous peu par l'ingénieur afin de déterminer si le montant disponible de la TECQ 2019-2023 sera suffisant.

**2021-12.206**      **DÉNEIGEMENT DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le déneigement de la toiture du garage municipal fait partie des conditions à respecter afin de poursuivre sa vocation et son utilisation, selon le carnet de santé/sécurité exigé par l'assureur de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le déneigement de la toiture doit être effectué après chaque bordée de neige dans un délai de 12 heures et lorsque l'épaisseur

de neige maximal atteint 400mm, et que lorsque cette épaisseur est dépassée, personne ne doit occuper le bâtiment ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par monsieur Roger Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

✓ **QUE** le conseil municipal accepte l'offre de monsieur Bermond Fournier pour le déneigement de la toiture du garage municipal au montant de 500.00\$ taxes incluses, chaque fois qu'il exécutera les dits travaux.

La surveillance de l'épaisseur de neige sera faite par les employés municipaux.

**2021-12.206**      **RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2022-2023 -CRSBP**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

✓ **D'**autoriser la Municipalité à renouveler pour l'année 2022-2023 son adhésion au Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques du Bas-St-Laurent, dont la cotisation est établie à 1483.87\$ taxes incluses.

**2021-12.207**      **ADOPTION DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF DE L'EXTÉRIEUR**

**CONSIDÉRANT QU'**il devient opportun pour le conseil municipal de mettre à jour la politique d'aide aux organismes sans but lucratif (OBSL) de l'extérieur du territoire municipal, établie par la résolution 10-03-043 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-François Bouillon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

✓ **De** réviser la politique de la Municipalité de Sainte-Paule relativement à l'aide financière consentie aux OBSL de la région, comme suit :

- L'Association du Cancer de l'Est du Québec, montant annuel : 200.00\$
- La Fondation de l'Hôpital de Matane, montant annuel : 200.00\$
- La Fondation du Centre Hospitalier de Rimouski, montant annuel : 100.00\$
- Les Demoiselles de l'Est, montant annuel : 100.00\$

✓ **QUE** les montants soient versés à ces organismes, à la mi-février de chaque année ;

✓ **QUE** la résolution portant le numéro 10-03-043 soit rescindée.

**2021-12.208**      **ATTRIBUTION DE CERTAINS DOSSIERS POUR LES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de nommer des élus en tant que responsable de certains dossiers à la Municipalité de Sainte-Paule ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Guillaume Villeneuve, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

✓ **De** nommer Madame Marie-Claude Bergeron pour assister aux réunions du conseil d'administration de l'Association du Lac-du-Portage et de l'OBVMR.

✓ **De** nommer Monsieur Jean-François Bouillon pour assister aux réunions du conseil d'administration de la Corporation de développement de Sainte-Paule.

✓ **De** nommer Monsieur Roger Tremblay pour assister aux réunions de la bibliothèque et du conseiller représentant de l'Urbanisme.

✓ **De** nommer Monsieur Guillaume Villeneuve pour assister aux réunions du conseil d'administration de la table des loisirs.

**2021-12.209**      **ADOPTION DU CALENDRIER ANNUEL 2022 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE**

Il est proposé par madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

✓D'approuver le calendrier des activités municipales 2022, version couleur, qui sera transmis par la poste au courant du mois de décembre.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire Raymond Carrier invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de question. Il répond aux questions et commentaires des citoyens présents à la séance.

### **2021-12.210 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

✓ DE lever la séance à 20h22.

---

Je, Raymond Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\* L'emploi du genre masculin a pour seul but d'alléger le texte.

---

Jacinthe Murray  
Secrétaire

Raymond Carrier  
Maire